



CONDITIONS GENERALES DE VENTE (C.G.V.)

Table des matières

1. Cadre réglementaire et références sitographiques :	2
2. Objet	2
3. Dispositions générales et application	2
4. Obligations et engagements	3
4.1 Obligations et engagements du prestataire	3
4.2 Obligations et engagements du Client	3
4.3 Propriété intellectuelle et droit d'auteur	3
5. Passation des commandes / Devis	3
6. Exécution des commandes et délais de réalisation	4
7. Tarifs	5
8. Remises et Majorations	5
9. Paiement : modalités, délais et pénalités	5
9.1 Modalités :	5
9.2 Délais	6
9.3 Pénalités	6
10. Confidentialité et Responsabilité	6
10.1 Confidentialité	6
10.2 Responsabilité	6
11. Protection des données à caractère personnel	7
12. Droit applicable	7
13. Annexes	8
13.1 Brochure de présentation « Recto »	8
13.2 Brochure de présentation « Verso »	9
13.3 Grille tarifaire « Recto »	10
13.4 Grille tarifaire « Verso »	11

6, lieu-dit Baynat d'en Cheiss – 66260 SAINT LAURENT DE CERDANS - +33 6 10 67 03 61 –
c.bellot-recto.verso@bbox.fr

Entreprise individuelle, SIRENE 979 322 849 – SIRET 979 322 849 00014

1. Cadre réglementaire et références sitographiques :

- **Article L.111-1 du Code de la consommation qui précise le contenu essentiel des Conditions Générales de Ventes avec les consommateurs.**
- **Article L441-6 du Code de commerce qui régit les CGV entre professionnels**
- **Les conditions générales de vente pour un auto-entrepreneur (legalplace.fr)**
- **Conditions générales de vente pour prestations de services (legalplace.fr)**
- **Conditions générales de vente de formation : Guide complet (legalplace.fr)**

2. Objet

Les C.G.V. de prestations de services décrites ci-après déterminent les droits et obligations de l'entreprise individuelle « **RECTO / VERSO, EI** », représentée par **Christiane BELLOT** (Secrétaire Assistante virtuelle et Consultante Formatrice) et de son Client, dans le cadre de missions de soutien administratif ou de conception et animation pédagogique pour entreprises et particuliers.

Le siège social de « Recto/Verso, EI » est installé au 6, LD Baynat d'en Cheiss à Saint Laurent de Cerdans - 66260-, numéro de SIRET 979 322849 00014, code APE 82.11Z

Le descriptif des prestations proposées est annexé au présent document, référencé Brochure de présentation RECTO et Brochure de présentation VERSO.

« Recto/Verso, EI » peut être contactée par mail à l'adresse suivante : c.bellot-recto.verso@bbox.fr.

Les C.G.V. sont applicables à toutes les commandes de prestations de services de secrétariat ou de formation qui sont passées à « Recto/verso, EI » 6, LD Baynat d'en Cheiss – 66260 Saint Laurent de Cerdans, représentée par Madame Christiane BELLOT-HOUILLON, entrepreneur individuel, agissant en qualité de Secrétaire Assistante virtuelle et Consultante Formatrice.

3. Dispositions générales et application

Toute prestation commandée par le Client implique de la part de celui-ci l'adhésion entière et sans réserve aux présentes conditions générales de prestation, et la renonciation le cas échéant à ses propres conditions générales d'achat, sauf accord express et écrit des deux parties.

Les présentes CGV auront valeur de contrat de prestation de service une fois approuvées par le Client qui aura daté, signé et revêtu le devis de la mention « bon pour accord ».

4. Obligations et engagements

4.1 Obligations et engagements du prestataire

Christiane BELLOT est soumise à une obligation de moyens dans le cadre de la réalisation de la mission. Pour ce faire, elle s'engage à mettre tout son savoir-faire pour réaliser la mission qui lui aura été confiée, et s'engage à solliciter de son Client, toutes les informations nécessaires à la parfaite réalisation de la mission.

Elle s'engage également à informer le Client de toutes les contraintes et/ou difficultés rencontrées dans le cadre de la réalisation de la mission.

Une fois la mission réalisée, le travail sera remis au Client selon le délai fixé et selon le mode de transmission convenu.

Christiane BELLOT s'engage à conserver strictement CONFIDENTIELS les documents et informations dont elle aura connaissance dans le cadre de l'exécution de ses prestations.

4.2 Obligations et engagements du Client

Le Client doit apporter toute la collaboration et coopération nécessaires à la réalisation de la prestation. Il s'engage à transmettre à Christiane BELLOT tous les documents et informations dont elle aura besoin pour la bonne réalisation de la mission commandée.

Le Client s'engage à régler à Christiane BELLOT le prix de la prestation convenu selon facture, aux échéances prédéfinies conjointement.

Au cas où le Client serait insatisfait de la prestation réalisée par Christiane BELLOT, et souhaiterait que le travail soit modifié, il doit en informer Christiane BELLOT par écrit, dans un délai de cinq jours suivant la livraison de la prestation. Passé ce délai, la prestation sera considérée comme dûment exécutée et son paiement devra être honoré, selon les termes de la facture établie en regard du devis.

4.3 Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès du Prestataire. Le Client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

5. Passation des commandes / Devis

La commande est passée par le Client, via le mail de Recto/Verso, à savoir : c.bellot-recto.verso@bbox.fr

Chaque commande fait l'objet d'un devis gratuit et sans engagement, établi par Christiane BELLOT sur la base des informations fournies par le Client.

Pour confirmer sa commande, de manière ferme et définitive, le Client doit retourner le devis sans aucune modification, portant la mention « bon pour accord », daté et signé lisiblement, à l'adresse mail de Recto/Verso, à savoir : c.bellot-recto.verso@bbox.fr

A défaut de réception de l'acceptation du devis, Christiane BELLOT se réserve le droit de ne pas débiter la prestation, sans que cela lui soit opposable.

Pour toute commande d'une formation, une attestation de présence et/ou de fin de formation sera fournie sur simple demande du Client.

6. Exécution des commandes et délais de réalisation

Toute prestation commandée fera l'objet d'un accord sur le délai de réalisation, en fonction de la tâche confiée. Les délais proposés seront les plus adaptés à la demande du Client, dans la mesure des disponibilités du Prestataire.

La réalisation des prestations débute dès la réception par « Recto/Verso » du devis accepté et validé. Pour toute commande soumise à une demande d'acompte, l'exécution de la prestation ne débutera qu'après encaissement de l'acompte.

Pour toute nouvelle commande d'un Client ayant déjà bénéficié des services de « Recto/Verso », Christiane BELLOT se réserve le droit de ne pas débiter la nouvelle mission tant que la précédente facture n'a pas été régularisée.

L'estimation de la durée de la prestation est établie au plus juste, et n'est donnée qu'à titre indicatif. Le dépassement des délais ne pourra faire l'objet de pénalité de retard au profit du Client. Le Client s'engage à mettre à disposition du prestataire tous les éléments nécessaires à la prestation définies. Le Prestataire se réserve la possibilité de rallonger le délai de livraison et ajuster la facturation dans le cas où le Client modifie ou ajoute des tâches en cours de réalisation de la prestation commandée. Le Prestataire s'engage à prévenir le Client de cette rallonge de délai de livraison ; le Client s'engage à régler la totalité de la prestation effectuée et facturée dès lors qu'il aura été prévenu du dépassement en cours de réalisation.

Le client dispose d'un délai de 10 jours ouvrés à compter de la livraison pour manifester son éventuel désaccord concernant la qualité de la prestation. Passé ce délai, la prestation sera considérée comme ayant été dûment exécutée. Plus aucune contestation ne pourra être admise.

En cas d'annulation par le Client d'une commande de prestation de secrétariat en cours de réalisation, le Client s'engage à régler la totalité de la prestation déjà effectuée selon les tarifs horaires consentis. L'annulation devra être confirmée par écrit par le Client à Christiane BELLOT (mail de l'entreprise avec accusé de lecture ou voie postale en RAR, au choix du Client).

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse de « Recto/Verso ».

- En cas d'annulation entre 4 et 10 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 50% du coût total initial de la formation.
- En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 10% du coût total initial sera facturée au client.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à « Recto/Verso » dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, Christiane BELLOT préviendra son Client par mail, et ne pourra être tenue responsable à l'égard de ce dernier.

7. Tarifs

« Recto/Verso, EI » propose ses prestations en distanciel, depuis son siège social. D'éventuels déplacements peuvent être indispensables, notamment dans le cadre des missions d'audit et de consulting. Dans ce cas, des frais de déplacements pourront être facturés en supplément. Ces frais seront définis au préalable et inclus dans le devis. De même, seront majorés aux tarifs en vigueur les frais d'impression, de fournitures et d'affranchissement, les prestations que le Client souhaiterait recevoir par voie postale.

Les tarifs appliqués sont ceux en vigueur au jour de la commande, et sont calculés à l'unité, à l'heure ou au forfait. Les grilles tarifaires jointes en annexe du présent document et référencées Grille tarifaire « Recto » et Grille tarifaire « Verso » sont présentées à titre indicatif et ne remplacent nullement le devis personnalisé établi par Christiane BELLOT en fonction de la demande du Client.

Les tarifs ne sont pas soumis à la TVA, conformément à l'article 293B du Code Général des Impôts. De manière générale, les tarifs sont révisables une fois l'an. Les travaux en cours restent facturés aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande dûment validée par la signature du devis.

8. Remises et Majorations

Toute décision de remise, de réduction, ou d'application de tarifs dégressifs, selon un pourcentage ou un forfait, reste à la seule discrétion de « Recto-Verso, EI », et ne saurait en aucun cas faire naître un droit acquis pour toutes les prestations sollicitées.

Un tarif préférentiel est proposé pour les étudiants et/ou les personnes sans emploi. Cette possibilité est basée sur la confiance et ne saura faire l'objet d'aucune demande de justificatif de la part de Christiane BELLOT.

Toute prestation devant être réalisée en urgence (le samedi ou après 18h heures) sera majorée de 25 %, et de 50 % si elle doit être réalisée un dimanche ou un jour férié.

Une remise de 10 % à valoir sur la prochaine prestation commandée, sera appliquée pour tout parrainage.

9. Paiement : modalités, délais et pénalités

9.1 Modalités :

Les prestations réalisées sont payables à Christiane BELLOT, EI par virement bancaire dont les coordonnées IBAN sont notifiées sur les factures.

Pour les prestations dont le montant total est supérieur à cent Euros (100.00 €), un acompte de 30 % peut être demandé à la commande. Le solde sera payé à réception de la facture.

9.2 Délais

Pour les particuliers, le paiement de la prestation est demandé à la livraison du travail achevé et accepté. Pour les professionnels, le délai de règlement de la facture est de 30 jours, à compter de la date d'édition de la facture.

9.3 Pénalités

Tout retard de paiement ou tout paiement partiel fera courir de plein droit une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40,00 € (quarante Euros), conformément à l'article D.441-5 du code du commerce, et sans qu'aucune mise en demeure ne soit nécessaire. En cas de recouvrement judiciaire pour tout défaut de paiement à échéance, les frais et les conséquences éventuelles seront à la charge du Client.

10. Confidentialité et Responsabilité

10.1 Confidentialité

Christiane BELLOT s'engage à traiter de manière strictement confidentielle toutes informations et documentations liées à l'exécution des prestations objets des présentes CGV et à ne pas les utiliser ou les divulguer à des tiers. Christiane BELLOT reste tenue par cet engagement après l'achèvement desdites prestations.

10.2 Responsabilité

Christiane BELLOT s'engage, à titre d'obligation de moyens, à exécuter les tâches demandées avec tout le soin en usage dans sa profession.

Chacune des parties déclare être assurée, notamment en Responsabilité Civile Professionnelle, auprès d'une compagnie notoirement solvable et maintenir à jour toutes les polices d'assurances nécessaires.

Tous les moyens nécessaires disponibles seront mis en œuvre pour préserver les fichiers informatiques et autres documents confiés au Prestataire. La responsabilité de « Recto/Verso, EI » ne saurait toutefois être engagée en raison d'une interception ou d'un détournement des informations lors du transfert des données. Le Client, lors de la commande, informera Christiane BELLOT des moyens de transfert qu'il souhaite voir mis en œuvre, afin de garantir la confidentialité de toute information à caractère sensible.

A compter de la remise des documents livrés par Christiane BELLOT, le Client sera responsable de l'utilisation, de l'exploitation et de la diffusion du contenu qui y est présenté. Il décharge en conséquence Christiane BELLOT de toute responsabilité et la garantit contre tout recours susceptible d'être intenté à son encontre de ce fait ou en raison de toute perte de bénéfices ou trouble commercial. Christiane BELLOT se réserve le droit de refuser tout travaux dont les intentions seraient contraires à l'honnêteté ou à la morale.

Les textes, images et documents confiés à « Recto/Verso EI » restent la propriété du Client qui seul, assume les conditions d'utilisation, notamment en ce qui concerne les droits et éventuels copyrights. Christiane BELLOT ne saurait être tenue responsable d'une quelconque utilisation frauduleuse.

11. Protection des données à caractère personnel

Le règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 est un **règlement relatif à la protection des données personnelles et à la libre circulation de ces données dans l'Union européenne.**

La loi informatique et libertés est une loi française qui régit le traitement des données personnelles.

Au titre des présentes CGV, Christiane BELLOT s'engage à respecter l'ensemble des règles et obligations prévues par ledit règlement et ladite loi.

12. Droit applicable

La loi applicable aux présentes CGV est le droit français. Les parties s'engagent à tenter un règlement amiable à tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes conditions.

Conformément à l'article L. 612-1 du Code de la consommation, le consommateur, sous réserve de l'article L.612.2 du code de la consommation, a la faculté d'introduire une demande de résolution amiable par voie de médiation, dans un délai inférieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès du professionnel.

Christiane BELLOT, pour Recto/Verso EI a désigné, par adhésion enregistrée sous le numéro 51884/VM/2311 la SAS Médiation Solution comme entité de médiation de la consommation.

Pour saisir le médiateur, le consommateur doit formuler sa demande :

- Soit par écrit à : Sas Médiation Solution - 222 chemin de la bergerie 01800 Saint Jean de Niois
- Soit par mail à : contact@sasmediationsolution-conso.fr
- Soit en remplissant le formulaire en ligne intitulé « Saisir le médiateur » sur le site <https://www.sasmediationsolution-conso.fr>

Tout litige n'ayant pas trouvé de solution amiable sera porté devant le Tribunal compétent.44444

13. Annexes

13.1 Brochure de présentation « Recto »



Le monde du travail se transforme :

Côté **Recto**, je deviens votre secrétaire virtuelle en fonction de vos besoins et vous propose des prestations depuis mon domicile

Côté **Verso**, je saurai être une « fée-ressource » qui propose en « prestancier* » des formations sur mesure en secrétariat assistantat pour gagner en compétences

* prestancier : contraction de présentiel et distanciel = animation des séances en visioconférence

En mode Recto : Des prestations de secrétariat à la carte

« Je mets mes dix doigts sur le clavier pour que vous gagniez en productivité »

Je vous propose une combinaison de services en mettant à votre disposition toutes mes connaissances et compétences pour la réalisation de vos travaux de traitement de texte, un véritable secrétariat à la carte



○	Saisie et traitement de texte
○	Relecture et correction
○	Conception de visuels (diaporama, affiches, présentations,)
○	Production de documents (comptes rendus, rapports, mémoires)
○	Transcription de support papier, Audiotranscription
○	Conception de documents avec tableaux, graphiques
○	Aide à la réalisation de lettres, CV, courriers divers

Grille tarifaire et Devis gratuit sur demande

Tarifs au 1^{er} octobre 2023 – TVA non applicable, art 293 B du CGI

6, lieu-dit Baynat d'en Cheiss – 66260 SAINT LAURENT DE CERDANS - +33 6 10 67 03 61 –

c.bellot-recto.verso@bbox.fr

Entreprise individuelle, SIRENE 979 322 849 – SIRET 979 322 849 00014

13.2 Brochure de présentation « Verso »



Le monde du travail se transforme :

Côté **Recto**, je deviens votre secrétaire virtuelle en fonction de vos besoins et vous propose des prestations depuis mon domicile

Côté **Verso**, je saurai être une « fée-ressource » qui propose en « prestanciel* » des formations sur mesure en secrétariat assistantat pour gagner en compétences

* prestanciel : contraction de présentiel et distanciel = animation des séances en visioconférence

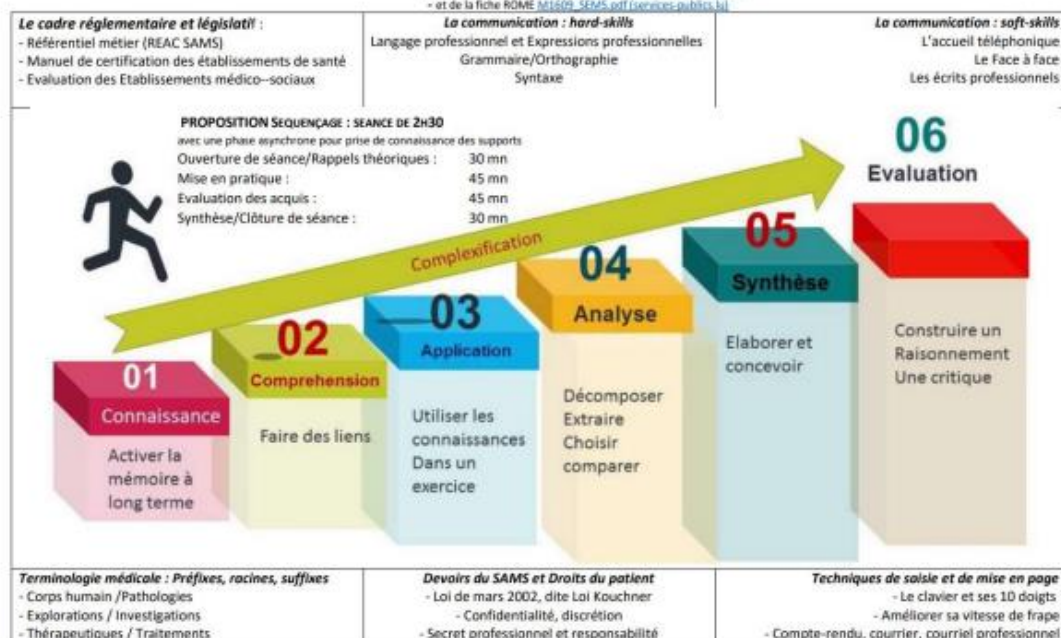
En mode Verso : Des modules de formation sur mesure

« C'est en allant vers la mer que le fleuve reste fidèle à sa source » Jean Jaurès

C'est en transmettant mes connaissances et compétences que je rends hommage au noble métier de Secrétaire Assistante que j'exerce depuis tant d'années.

Modules proposés en respect du Référentiel Métier : 6 Thèmes composés de trois modules chacun – Parcours complet ou modules à la carte en fonction des besoins exprimés et validés – Groupe de 4 à 6 apprenants

Contenus élaborés en regard
 - du Référentiel métier (RNCP) http://www.emploi.gouv.fr/IMG/pdf/RSB3_TP_Secrtaire_assistant_m%C3%A9dico-social_-_France_Comp%C3%A9tences.francescomp%C3%A9tences.fr/
 - du REAC Titre Professionnel SAMS <http://travail-emploi.gouv.fr/>
 - et de la fiche ROME [M1609_SEMS.pdf](http://www.emploi.gouv.fr/IMG/pdf/ROME_M1609_SEMS.pdf) (services-publics.bj)



Grille tarifaire et Devis gratuit sur demande
 Tarifs au 1^{er} octobre 2023 – TVA non applicable, art 293 B du CGI

6, lieu-dit Baynat d'en Cheiss – 66260 SAINT LAURENT DE CERDANS - +33 6 10 67 03 61 –
c.bellot-recto_verso@bbox.fr
 Entreprise individuelle, SIRENE 979 322 849 – SIRET 979 322 849 00014

13.3 Grille tarifaire « Recto »



GRILLE TARIFAIRE 2023 - Prestations « RECTO »

TARIFICATION A LA CARTE	
Pour une mission précise et ponctuelle, (Devis à la commande)	<i>Possibilité de Forfait si volume de travail important</i>
- Saisie au kilomètre	4.5 € la page
- Courrier simple	4.5 € la page
- Compte-rendu/Rapport/Mémoire/Thèse/Manuscrit	3.5 € la page
- Tableau simple et/ou graphique	6.0 € la page
- Relecture / Corrections	1.50 € la page
TARIFS HORAIRES	
Idéale pour débiter notre collaboration (Facturation au temps réellement passé)	<i>Toute demi-heure entamée est due</i>
- Travail à distance Tarifs préférentiels	34.00 €
- Particuliers	28,00 €
- Etudiants / Demandeurs d'emploi	25,00 €
FORFAIT (hors tarifs préférentiels)	
Missions et nombre d'heures nécessaires sont définis conjointement Une fois le forfait épuisé, renouvellement possible au choix du client	<i>Sans engagement</i>
- Forfait hebdomadaire de 5 heures	160,00 € (soit 32 €/h)
- Forfait mensuel de 25 heures	750,00 € (soit 30 €/h)

Tarifs au 1^{er} octobre 2023 – TVA non applicable, art 293 B du CGI

Devis gratuit sur demande

13.4 Grille tarifaire « Verso »



GRILLE TARIFAIRE 2023 - Prestations « VERSO »

Analyse et Conseils		
Mission de consultant		<i>Travail assuré en visioconférence et/ou sur documents*</i>
- Audit et proposition d'axes d'amélioration		
• Si l'analyse débouche sur un plan de formation accepté et mis en œuvre		Prestation d'appel, pas de facturation
• Analyse et conclusions, suivi d'aucune autre prestation		500.00 € la journée
Conception de modules de formation sur mesure, et animation des modules en prestanciel **		
Mission de formation		
- Modules de 2h30		50,00 € par module et par stagiaire

* En cas de déplacement indispensable, prévoir prise en charge des frais inhérent au transport et à l'hébergement éventuel, selon les barèmes en vigueur

** Par prestanciel, il faut entendre interactivité par une animation de la formation en direct, en face à face, mais en visioconférence type Zoom.

Tarifs au 1^{er} octobre 2023 – TVA non applicable, art 293 B du CGI

Devis gratuit sur demande